

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 6 MAI 2020

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE)

À une semaine de la réouverture complète du réseau (à l'exception des services de garde situés dans la [Communauté métropolitaine de Montréal](#) (CMM) qui rouvriront le 19 mai 2020), vous trouverez dans ce bulletin différents rappels et informations.

Approvisionnement des masques et protections oculaires

Le ministère de la Famille (Ministère) travaille activement pour assurer l'approvisionnement des TOUS les SGEE en masques et en visières (subventionnés et non subventionnés). Un premier envoi sera effectué dès cette semaine en prévision de la première vague de réouverture du 11 mai 2020. D'ici demain, soit le 7 mai 2020, vous recevrez de plus amples informations, notamment concernant la procédure pour récupérer le matériel de protection requis.

Également, vous trouverez les informations pertinentes pour l'utilisation de l'équipement de protection dans les documents ci-dessous de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

- <https://www.inspq.qc.ca/publications/2973-port-masque-protéger-personnes-vulnerables-covid19>
- <https://www.inspq.qc.ca/publications/2955-desinfection-protection-oculaire-covid19>

Plusieurs autres documents pertinents se trouvent sur le site de l'INSPQ, section COVID. Nous vous invitons à le consulter.

Appel à une mobilisation générale pour l'accueil des enfants du personnel de la santé et des services sociaux, ainsi que des enfants du personnel scolaire du primaire

L'ensemble du réseau est appelé à porter une attention particulière aux demandes des parents du secteur de la santé et des services sociaux qui étaient bénéficiaires d'une place en SDGU, qui n'avaient pas de places en SGEE avant la pandémie ou dont le milieu familial habituel n'ouvrira pas le 11 ou le 19 mai 2020.

Dans la démarche de priorisation en cours, une priorité doit être accordée aux parents travaillant en **services essentiels de lutte contre la pandémie afin que ces services continuent d’être offerts à la population du Québec.**

Dans un premier temps, les parents doivent contacter La Place 0-5 pour vérifier la disponibilité de places temporaires dans d’autres SGEE. Si cette démarche ne donne pas de résultat, vous pourrez leur permettre de conserver la place que leur enfant occupait depuis le début de la pandémie. Une tolérance peut être appliquée, impliquant que le taux d’occupation maximal puisse être légèrement dépassé. Cette tolérance peut s’appliquer jusqu’au moment où notre réseau retrouvera sa pleine capacité (100 % de taux d’occupation) et uniquement si les mesures de prévention recommandées par la Santé publique continuent à être appliquées.

Par ailleurs, dans le but d’assurer une reprise scolaire optimale, une attention particulière doit être accordée aux parents qui font partie du personnel scolaire de niveau primaire.

Nouveauté : assouplissement du ratio en milieu familial (phases 1 et 2)

Afin d’optimiser la capacité du réseau à répondre à la forte demande dans certaines régions, il est permis aux personnes reconnues à titre de responsables d’un service de garde en milieu familial (RSG), qu’elles soient assistées ou pas, et aux personnes non reconnues qui offrent des services de garde en milieu familial (PNR), d’accueillir jusqu’à **4 enfants** (un de plus qu’indiqué dans le bulletin du 27 avril 2020), ce qui respecte la consigne établie par l’INSPQ (voir : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2984-travailleuses-services-garde-covid19>).

Cette décision revient à chaque RSG et à chaque PNR, en fonction de sa capacité à respecter les consignes de la santé publique.

Santé et sécurité au travail : guide et liste de vérification

La Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) a développé certains documents d’information spécialement pour les services de garde.

Nous vous invitons à les consulter en ligne, à l’adresse suivante :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-services-garde-milieu-familial.aspx>

Les personnes de moins de 70 ans peuvent travailler

La CNESST a publié ce matin des précisions à l'égard de ce groupe de travailleurs.
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

Dans ce contexte, nous faisons appel aux éducatrices et aux RSG en bonne santé et qui souhaitent contribuer à la continuité de l'offre de services, afin de permettre notamment au personnel de la santé de poursuivre le travail essentiel que nécessite la pandémie. Il s'agit d'une priorité pour laquelle une grande mobilisation est nécessaire.

Places disponibles temporairement : signalez-les!

Comme indiqué dans le bulletin précédent du 2 mai 2020, La Place 0-5 soutiendra dans leurs démarches autant les parents à la recherche d'une place temporaire pour leur enfant que les services de garde ayant des places temporaires disponibles. À partir d'hier, un filtre est rendu disponible pour que les services de garde indiquent qu'ils ont des places temporaires disponibles et que les parents puissent s'inscrire sur leur liste d'attente pour ces places. Toute l'information sur cette nouvelle fonctionnalité se trouve aussi sur le site Web de La Place 0-5. Merci d'afficher vos places temporaires disponibles.

Votre participation est importante pour que cette opération de réattribution temporaire de places puisse fonctionner. Pensez en particulier aux enfants des travailleuses et travailleurs essentiels qui en bénéficieront!

Orientations pour le retour au travail du personnel et des RSG

Comme annoncé la semaine dernière, vous trouverez joint à ce bulletin un document présentant les orientations ministérielles sur différentes questions en lien avec la rémunération des absences en contexte de pandémie.

Compensations financières aux CPE, GS et RSG

Depuis le 16 mars 2020, le Ministère a mis en œuvre des mesures pour assurer la pérennité du réseau et répondre aux besoins des parents en offrant des SDGU.

Le maintien des subventions de fonctionnement et le versement d'une allocation compensatoire pour combler la perte des contributions parentales ont permis de

maintenir la rémunération du personnel des CPE, des GS et des BC et de garantir aux RSG le même niveau de revenu qu'elles avaient le 13 mars 2020.

Durant la période de la réouverture graduelle, en plus de maintenir intégralement la subvention de fonctionnement des CPE, des GS et des BC, le Ministère compensera les services de garde pour les contributions de base qu'ils ne peuvent percevoir parce qu'ils ne sont pas autorisés à combler toutes leurs places.

Pour les CPE et les GS, un montant de 5,75 \$ sera accordé pour chaque jour d'occupation pour lequel le CPE ou la GS ne pourra percevoir la contribution de base du parent d'un enfant qu'il ne peut pas réintégrer en raison du taux d'occupation maximum qu'il doit respecter (30 % - 50 % - 75 %).

Pour les RSG, le montant de la contribution parentale que la RSG ne peut percevoir parce qu'elle n'est pas autorisée à combler toutes ses places lui sera versé. Le nombre de jours de contributions à compenser est établi en fonction des ententes de services en vigueur le 13 mars 2020 et du nombre maximum d'enfants qu'elles peuvent recevoir durant la période de réouverture graduelle (50 % et 75 %).

Emplois donnant droit aux services de garde d'urgence

Vous trouverez ci-joint la liste des emplois et des services essentiels donnant droit à des services de garde d'urgence mise à jour. La liste a également été mise à jour en ligne (<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-et-services-essentiels/>).

Sondage hebdomadaire : d'autant plus important en cette période de réouverture

Afin de bien coordonner la réouverture de l'ensemble du réseau des SGEE, le Ministère a besoin de faire un état de la situation chaque semaine. Merci de remplir d'ici le **jeudi, le 7 mai 2020, à midi**, pour chacune de vos installations, le cas échéant, le sondage en ligne sur le site Web du Ministère : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/questionnaire-frequentation.aspx> et de porter une attention particulière aux nouvelles questions de cette semaine, en lien avec la réouverture. C'est très important!

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter les pages suivantes :

- <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions sur ces sites, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.